



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



**ICC/103/1**  
9 mars 2021

Original : ANGLAIS  
Distr : RESTREINTE

## **CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO**

Cent troisième session ordinaire

Siège de l'ICCO, Abidjan, Côte d'Ivoire, ou vidéoconférence, 19-23 avril 2021

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des rapports de la 102<sup>e</sup> session ordinaire et de la 34<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Rapport du président du Comité économique
9. Rapport du président du Comité administratif et financier
10. Adoption de la composition révisée de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
11. Règlement interne du Panel *ad hoc* sur le cacao fin
12. Amendements à l'Accord international de 2010 sur le cacao
13. Appel à candidatures pour l'accueil de la sixième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC6)
14. Calendrier provisoire des réunions
15. Questions diverses

16. Date et lieu de la prochaine réunion

17. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

La cent troisième session ordinaire du Conseil international du cacao sera ouverte par son Président, SE M. Aly Touré (Côte d'Ivoire).

### 2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/103/2.

### 3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 103<sup>e</sup> session ordinaire et aux réunions de ses organes subsidiaires, en particulier à la 16<sup>e</sup> réunion du Comité économique et à la 41<sup>e</sup> réunion de la Commission consultative.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 5. APPROBATION DES RAPPORTS DE LA 102<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE ET DE LA 34<sup>E</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver les rapports de sa 102<sup>e</sup> session ordinaire et de sa 34<sup>e</sup> session extraordinaire, qui se sont déroulées par vidéoconférence en septembre 2020 et en décembre 2020 respectivement, figurant dans les documents ICC/REP/102 et ICC/SPEC/REP/34.

### 6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, figurant dans le document ICC/103/3.

### 7. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat présentera le document ICC/103/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

### 8. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le président du Comité économique présentera au Conseil un rapport sur sa 16<sup>e</sup> réunion aux fins de son approbation. Ce rapport sera diffusé dans le document EC/REP/16.

### 9. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur sa 19<sup>e</sup> réunion aux fins de son approbation. Ce rapport sera diffusé dans le document AF/REP/19.

**10. ADOPTION DE LA COMPOSITION RÉVISÉE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE**

Il sera demandé au Conseil d'adopter la liste révisée des membres de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale, en référence au document ICC/103/5.

**11. RÈGLEMENT INTERNE DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN**

Le Directeur exécutif présentera une version révisée du règlement interne du Panel *ad hoc* de l'ICCO, suite aux commentaires et aux retours adressés par les Membres à la 102<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil, en référence au document ICC/103/6.

**12. AMENDEMENTS À L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO**

Suivant les recommandations émises par le Conseil à sa 34<sup>e</sup> session extraordinaire en décembre 2020, le Directeur informera les Membres de l'avancement du processus d'amendement à l'Accord international de 2010 sur le cacao, en référence au document ICC/103/7.

**13. APPEL À CANDIDATURES POUR L'ACCUEIL DE LA SIXIÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC6)**

Le Directeur exécutif demandera un mandat au Conseil afin de lancer un appel à candidatures pour l'accueil de la sixième édition de la Conférence mondiale sur le cacao, en référence au document ICC/103/8

**14. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS**

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/103/CRP.1.

**15. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Le Conseil décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

**17. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le relevé des décisions pourra être lu, conformément à la règle 34 du règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.